





la charte des auteurs et illustrateurs jeunesse

Esmé Planchon au Centre de vacances Grandeur Nature

ANNEXE À LA CONVENTION - PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES RENCONTRES

Séance 1 : Présentation du travail d'autrice jeunesse, des ouvrages de l'autrice et du principe de la balade contée (en extérieur ou intérieur)

Séance 2: Choix de contes et histoires par les enfants et restitution orale par petits groupes, suivis de petits jeux d'écriture en solo à partir des textes choisis (en intérieur)

Séance 3: Balade autour du centre et écriture en solo dans des lieux à partir de différents jeux et manières d'écrire : lettre, dialogue, interview, récit à la première personne, etc, suivie de lectures à voix haute de leurs textes par les enfants (en extérieur)

Séance 4: Écriture par petits groupes d'une petite histoire à partir d'un lieu ou d'un élément du paysage, chacun d'une manière différente : conte, visite guidée, etc, chaque groupe dans un lieu choisi par eux, puis restitution à l'oral par les enfants (en extérieur)

Séance 5 : Répétition de la balade contée écrite par l'autrice à partir des textes des enfants (en intérieur et extérieur)

Séance 6 : Balade contée réalisée par les enfants, à suivre sur les chemins (en extérieur)

